

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 AVRIL 2023**

Conseillers en exercice : 28/

Conseillers présents : 22/

Conseillers votants : 28/

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 06 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de Montpon-Ménéstérol, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Lotterie, Président.

ETAIENT PRESENTS: M.Mme/ M.M: J. GAMBRO/ G. PIEDFERT / L.VERGNAUD / /J-C. CHAUSSADE/ M.PILET/ M. COUSTILLAS/ S.QUIVIGER/ JP. LOTTERIE/ G. HAERRIG/A. WILLIAMS/V.LECONTE/N-JAVERZAC-MARIGHETTO/G-AUXERRE.RIGOULET/M-VERT/ F.SALAT/ /J-L.ROUSSEAU/G.ELIZABETH/ B.CABIROL/ V.CAMPANERUTTO/J. JALARIN/ R. ROUILLER arrivée à 18h45/S. GOULARD MASSE arrivée 19 h.

VOTE PAR PROCURATION:

M. S. COUSTILLAS : Procuration à M. L.VERGNAUD

Mme C. POUPARD : Procuration à M J-C. CHAUSSADE

Mme L.LAGOUBIE/ Procuration à M. F. SALAT

M.F.PARROT Procuration à M. G. ELIZABETH

Mme J.BONNEFON DUHARD Procuration à M. J-L. ROUSSEAU

M. D. LECONTE Procuration à Mme V.CAMPANERUTTO

ETAIENT EXCUSES /ABSENTS : M.M/M.Mme S. COUSTILLAS/ C. POUPARD /J.BONNEFON DUHARD/ L.LAGOUBIE/F.PARROT/D.LECONTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Geneviève AUXERRE

Observations :

M. J-L. Rousseau indique avoir précisé lors du dernier conseil que le ratio était < à 1 alors que cette indication n'apparaît dans le PV et demande à ce que cela soit rectifié.

M. J-P. Lotterie informe M. J-L. Rousseau que cela sera rectifié.

Approbation du Conseil Communautaire du 16 Mars 2023.

ORDRE DU JOUR

- 1- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2022.
- 2- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGT PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2022.
- 3- PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2022
- 4- TAXES DIRECTES LOCALES : VOTE DES TAUX POUR L'ANN2E 2023.
- 5- TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) : VOTE DU TAUX POUR L'ANNEE 2023.
- 6- VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2023.
- 7- DESIGNATION DES DELEGUES DU COLLEGE PUBLIC DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER POUR LA PERIODE 2021-2027 (SYNDICAT DU PAYS DE L'ISLE).
- 8-DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE DE 3 ELUS.
- 9- DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN AGENT.
- 10-APPROBATION DES STATUTS DE L'ATD 24
- 11-DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL.
- 12-APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET POUR L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL AU LIEU-DIT LE PARDOULET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE MONTPON.

Observations :

- M. Lotterie rappelle quelques grands principes de la comptabilité publique et plus spéciquement la séparation ordonnateur/comptable
- M. Piedfert indique que les indemnités versées au comptable n'existent plus.
- M. Rousseau demande ce que signifie les opérations d'ordre.
- M. Lotterie précise qu'il s'agit d'opérations neutres financièrement (Dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement)

1-APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2022

• COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2022 au 31/12/2022**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2022**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité

• COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS DE MONTPON

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2022 au 31/12/2022**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2022**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.